

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

Le JEUDI 1^{er} JUILLET 2021 - à 18 H 00

Salle du Conseil – Place Bad-Abbach

➤ Désignation des secrétaires de séance

➤ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal précédente

➤ **INFORMATIONS**

Acte de Gestion : attribution des concessions et des marchés publics
Référént Sagyrc

➤ **AFFAIRES GENERALES**

Modification de la composition des commissions municipales
Modification de la composition de la commission de Délégation de Service Public

➤ **FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE**

Budget primitif - Exercice 2021 - Décision Modificative
Budget principal de la commune – vote de subventions à allouer aux associations au titre de l'exercice 2021
Budgétisation de la participation de la commune à verser au Sagyrc au titre du budget primitif 2021
Avenant à la convention tripartite entre le Sytral et les communes de Charbonnières-les-Bains et Marcy l'Etoile - Ligne GE6

➤ **ENFANCE – JEUNESSE**

Adoption des tarifs pour l'année scolaire 2021- 2022 pour le service de la restauration scolaire
Adoption des tarifs pour l'année scolaire 2021- 2022 pour les activités périscolaires et extrascolaires
Adoption du règlement intérieur pour les services de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire et extrascolaire
Service public de la « Petite Enfance » - Choix de la gestion déléguée – Délégation de service public
Autorisation de signature d'une convention avec la commune de Saint-Genis-les-Ollières pour la participation de la commune aux frais du réseau d'aide à la circonscription de l'Education nationale du secteur Lyon Vaise Tassin-le -Demi-Lune.

➤ RESSOURCES HUMAINES

Transformation des postes d'adjoints administratifs 2^{ème} classe affectés aux écoles

➤ URBANISME – ENVIRONNEMENT

Rétrocession par la Métropole du Grand Lyon à la commune de Charbonnières-les-Bains du square Marsonnat
Projet nature 2021 « Vallons de serre, des planches et de la Beffe » - Convention de délégation de gestion

➤ QUESTIONS DIVERSES

(En application de l'article 4 « Questions Orales et/ou écrites » du règlement du Conseil Municipal adopté le 17 DECEMBRE 2020)

Le Maire :

Gérald EYMARD

